



Compte Rendu Succinct

Séance du 30 mars 2010

Ville de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

L'an deux mille dix et le trente mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRENOT Lucien.

Nombre de membres : En exercice : 33 - Présents : 22 - Votants : 31

Date de convocation : 23.03.2010

Date d'affichage ou notification : 02.04.2010

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - Mme BROUSSE Patricia - M. CAMBAZARD Nicolas - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absentes excusées : Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle FEVRE Déborah.

Absents excusés représentés : Mme TERRIER Marie-Claire (pouvoir à M. DUPONT) - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie (pouvoir à Mme AUBERTIN) - Mme LABIE Geneviève (pouvoir à Mme CARAVEL) - M. MILLET Gérald (pouvoir à M. ROTGER) - M. RUET Guillaume (pouvoir à M. BRENOT) - Melle IGOLEN Marie (pouvoir à Mme FRANCOIS) - Melle OUARTI Farah (pouvoir à Mme PUSSET) - Melle BORSATO Louise (pouvoir à M. CADOUOT) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND).

A été nommé secrétaire : M. CAMBAZARD Nicolas.

I - ADOPTION DES PROCES VERBAUX :

- Séance du 23 février 2010.

II – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

MARCHES ADAPTES :

- 1 marché des assurances passé en procédure adaptée.

III - DELIBERATIONS :

Lors de sa séance du 30 mars 2010, le conseil municipal :

A DECIDE (Messieurs LEROY et CHAMBIN membres de droit au sein du Comité Directeur de l'Office Culturel Chevignois, ne prenant pas part au vote de la subvention à l'O.C.C) d'attribuer les subventions selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2010 :

SPORTS		
Chevigny-Saint-Sauveur Football	20 000,00 €	Adopte la convention de subvention
Chevigny-Saint-Sauveur Football (contrat entraineur 2009/2010)	6 000,00 €	
Chevigny Gym 21	18 000,00 €	Adopte la convention de subvention
Chevigny Lutte Olympique	7 000,00 €	
Chevigny Lutte Olympique (exceptionnelle : GP France)	500,00 €	déjà votée le 26/01/10
Chevigny Tennis Club	15 000,00 €	
Chevigny-Saint-Sauveur Handball	40 000,00 €	Adopte la convention de subvention
CSS Hand (contrat Vocoret)	7 773,56 €	par convention
CSS Hand (subvention élite N2 féminine)	20 000,00 €	
A.K.D.C. (Académie De Karaté Chevigny)	12 000,00 €	
Chevigny Rugby	10 000,00 €	
Chevigny Loisirs et Sports (C.L.E.S.)	30 000,00 €	Adopte la convention de subvention
Avenir Sportif et Culturel (sections sportives)	40 000,00 €	Adopte la convention de subvention
ASC Boxe Française (exceptionnelle)	2 000,00 €	
Association Sportive du Collège	2 200,00 €	
Association Sportive du Lycée	3 235,00 €	
Gymnastique Volontaire Mixte	1 000,00 €	
Moto les Moutards	500,00 €	
Challenge de l'étoile	120,00 €	
Office des Sports	14 000,00 €	
TOTAL SPORTS	249 328,56 €	Voté à l'UNANIMITE.
CULTURE – LOISIRS		
Office Culturel Chevignois	170 000,00 €	Adopte la convention de subvention Voté à l'UNANIMITE sauf MM. LEROY et CHAMBIN.
A.B.D.P.	152,00 €	
Association les Jardiniers	1 200,00 €	Ne pas verser
A.S.C. Sections culturelles	3 500,00 €	
Les Amis de la Nature	600,00 €	
Hier et Aujourd'hui	1 900,00 €	
Fanfare de Quetigny	1 000,00 €	
Ensemble Vocal CLAIRDOR	1 000,00 €	
Théâtre en Bulles	1 500,00 €	
Scouts de France	150,00 €	
Harmonie	1 500,00 €	
A.V.A.C.	1 000,00 €	
Assoc. Relaxation Détente	300,00 €	
Du Coq à l'Ane	300,00 €	
Du Coq à l'Ane (exceptionnelle-achat de matériel)	400,00 €	
Excès d'Z'ailes	200,00 €	
TOTAL CULTURE - LOISIRS	184 702,00 €	Voté à l'UNANIMITE.
SOCIAL		
Centre Communal d'Action Sociale	80 000,00 €	
Banque Alimentaire de Bourgogne*	648,00 €	
Secours Catholique (paroisse de la Visitation)	150,00 €	
Secours Populaire (comité local)	75000,00 €	
Amicale des Pompiers Chevigny	2 500,00 €	
Comité d'Action Sociale (mairie)	50 000,00 €	
AREPA (animation MAPAD)	4 000,00 €	
ONAC (bleuets)	76,00 €	
Association Bistrot d'Icare (A.B.I.)	1 000,00 €	
A.D.M.R.	200,00 €	
SOS Amitiés	200,00 €	

Le CRI	400,00 €	Vote par 4 abstentions (M. GAUTHIER – MMES MACE – GRISON - HAZHAZ) – 3 voix contre (MM. LEGRAND - POIREL (pouvoir) – PREIONI) et 24 voix pour.
Un enfant peut sauver un arbre	200,00 €	
TOTAL SOCIAL	140 124,00 €	Vote à l'UNANIMITE pour les autres subventions.
ENSEIGNEMENT		
Collège "voyage devoir de mémoire - Pologne"	2 800,00 €	Au profit des élèves chevignois
Ecoles primaires et maternelles - coopératives	2 128,50 €	49,50 € par classe
Primaire Buisson Rond (voyage - 105 élèves)	525,00 €	5 € par élève
Primaire Breuil (voyages+animation musicale - 74 élèves)	370,00 €	5 € par élève
Primaire EZ Allouères (voyage fin d'année - 162 élèves)	810,00 €	5 € par élève
Henri Marc primaire (voyage - 157 élèves)	785,00 €	5 € par élève
Ez Allouères Maternelles (voyage - 82 élèves)	410,00 €	5 € par élève
Henri Marc maternelle (voyage - 94 élèves)	470,00 €	5 € par élève
Voyage Breuil maternelle (voyage - 75 élèves)	375,00 €	5 € par élève
Buisson Rond Maternelle (voyage - 103 élèves)	515,00 €	5 € par élève
CFA BTP Yonne (1 élève)	85,00 €	Vote par 4 abstentions (MM. LEGRAND – POIREL (pouvoir) – MMES MACE – GRISON), 2 voix contre (MME HAZHAZ – M. GAUTHIER) et 25 voix pour.
CFA BTP Autun (1 élève)	30,00 €	Vote par 4 abstentions (MM. LEGRAND – POIREL (pouvoir) – MMES MACE – GRISON), 2 voix contre (MME HAZHAZ – M. GAUTHIER) et 25 voix pour.
CIFA Auxerre (2 élèves)	180,00 €	Vote par 4 abstentions (MM. LEGRAND – POIREL (pouvoir) – MMES MACE – GRISON), 2 voix contre (MME HAZHAZ – M. GAUTHIER) et 25 voix pour.
Groupe Henri Marc primaire (journée découverte)	600 €	
TOTAL ENSEIGNEMENT	10 083,50 €	Vote à l'UNANIMITE pour les autres subventions.
DIVERS		
Sté d'entraide légion d'honneur	100,00 €	
FNACA	900,00 €	
Chevigny Renouveau (Grand Prix de Chevigny)	4 000,00 €	
Les Amis des Bêtes	800,00 €	
Comité des Jeunes à la Neige	180,00 €	
Fondation de Lattre	80,00 €	
Chirpy Girl's	1 000,00 €	
Chirpy Girl's (exceptionnelle)	500,00 €	Déjà votée le 26/01/10
Assoc. Maison d'arrêt	100,00 €	
O.C.R.	4 000,00 €	
Un nouvel élan	400,00 €	
RADIO CAMPUS	1 000,00 €	Vote par 25 voix pour, 1 voix contre (MME BROUSSE) et 5 abstentions (MM. LEGRAND – POIREL (pouvoir) – GAUTHIER – MMES GRISON – HAZHAZ).

Assoc. Les Mélodies	150,00 €
Absolument bébé	150,00 €
Le Temps des Années d'école	150,00 €
TOTAL DIVERS	13 510,00 €
TOTAL GENERAL	597 748,06 €

Vote à l'UNANIMITE pour les autres subventions.

A ACCEPTE, à l'UNANIMITE, d'appliquer les tarifs des séjours jeunes organisés par le Centre Pierre-Perret, pendant l'été 2010, prenant en compte le quotient familial.

TARIFS SEJOURS JEUNES ETE 2010

TARIFS SEJOURS JEUNES - ETE 2010				Séjour Itinérant		Séjour Montagnard		Séjour Nautique		Séjour Eaux-Vives	
				Chevignois	Extérieurs	Chevignois	Extérieurs	Chevignois	Extérieurs	Chevignois	Extérieurs
Quotient familial mensuel inférieur ou égal à :			289,82 €	100,00 €	130,00 €	80,00 €	104,00 €	85,00 €	110,50 €	65,00 €	84,50 €
Quotient familial mensuel compris entre :	289,83 €	et	377,02 €	120,00 €	156,00 €	100,00 €	130,00 €	105,00 €	136,50 €	85,00 €	110,50 €
Quotient familial mensuel compris entre :	377,03 €	et	580,28 €	140,00 €	182,00 €	120,00 €	156,00 €	125,00 €	162,50 €	105,00 €	136,50 €
Quotient familial mensuel compris entre :	580,29 €	et	812,41 €	160,00 €	208,00 €	140,00 €	182,00 €	145,00 €	188,50 €	125,00 €	162,50 €
Quotient familial mensuel supérieur à :	812,41 €			180,00 €	234,00 €	160,00 €	208,00 €	165,00 €	214,50 €	145,00 €	188,50 €

A PROPOSE à l'UNANIMITE de fixer le tarif de location du gymnase des Iris le week-end du 1^{er} novembre (30.10.2010 au 1.11.2010) à 200 € à l'association des Amis des Oiseaux.

A ACCEPTE à l'UNANIMITE de fixer le tarif de participation de la 6^{ème} édition de « la Chevignoise », course pédestre Hors Stade, le dimanche 7 novembre 2010 organisée par le Service des Sports, en partenariat avec l'Office des Sports, comme suit :

- pour les inscriptions anticipées :
 - o 1 € pour les courses enfants (1 et 2 km)
 - o 4 € pour le 5 km
 - o 7 € pour le 10 km
- pour les inscriptions le jour de la course :
 - o 2 € pour les courses enfants (1 et 2 km)
 - o 5 € pour le 5 km
 - o 10 € pour le 10 km

A ACCEPTE par 30 voix pour et 1 voix contre (*Madame BROUSSE*), la cession de bail d'un local communal à usage commercial situé 16 avenue de la République à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, en faveur Madame PARENTE, gérante d'un salon de coiffure, à compter du 16 mars 2010.

A DONNE, à l'UNANIMITE, son accord à la demande présentée par la SARL ACRO MANIA d'implanter un parcours aventure en forêt communale sur la parcelle cadastrée section F n° 88, parcelle forestière n° 1 **et A APPROUVE** la convention avec la SARL ACRO-MANIA et l'Office National des Forêts fixant les dispositions contractuelles de mise à disposition du terrain.

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 31 mars 2010

Le Maire,

L. BRENOT

B : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie. (Affichage sur la vitre)